

Article 2 : Le deuxième commandement

CEC 2156-2159

3. Le nom chrétien

1. Un nom reçu au baptême

Au moment du baptême, la personne reçoit un nom : c'est son nom de chrétien, reçu dans l'Église. Il le reçoit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit¹. Ce nom peut être celui d'un saint (dont le patronage offre un modèle et nous assure de son intercession) ; il peut aussi exprimer un mystère chrétien ou une vertu chrétienne. On veillera à ne pas donner un nom qui soit étranger au sens chrétien²

2. Dieu appelle chacun par son nom

Dieu appelle chacun par son nom³. Le nom de tout homme est sacré. Le nom est l'icône de la personne. Il exige le respect, en signe de la dignité de celui qui le porte.

¹ Mt 28, 19.

² Cf. *CIC*, can 855.

³ Cf. Is 43, 1 ; Jn 10, 3.